

Vers l'Europe sans faux calculs

L'AUGURE BÂLOIS a parlé. En l'occurrence l'Institut de recherche conjoncturelle (BAK), pour qui l'adhésion à l'Union européenne ne ferait aucun bien à l'économie suisse. Le BAK ajoute même que le refus de participer à l'Espace économique européen n'a pas prétérité notre industrie d'exportation.

Plus l'aboutissement des négociations bilatérales se fait proche, plus les groupes hostiles à une adhésion de la Suisse à l'Europe donnent de la voix pour nous dissuader de franchir le pas suivant. Les conservateurs nationalistes bien sûr, qui ont fait d'une conception mythique de l'indépendance helvétique leur fonds de commerce. Mais également les internationalistes du commerce et de la finance qui craignent comme la peste les règles sociales et fiscales de Bruxelles. Est-ce

un hasard si le commanditaire de l'étude du BAK se nomme Tito Tettamenti, un familier de la haute voltige financière, opposant de vieille date à l'Union européenne et qui a fait campagne contre l'EEE?

À l'issue des bilatérales, il faudra certes faire les comptes, peser les avantages et les inconvénients des accords péniblement mis sous toit dans les sept dossiers que nos partenaires ont consenti à ouvrir. Dans ce cadre, une démarche calculatrice se justifie, puisque nous attendons

de ces accords qu'ils compensent tant soit peu le faux pas de décembre 1992.

Mais appliquée au scénario de l'adhésion, cette démarche devient mesquine et dangereuse. Au-delà de la liberté des échanges et de l'unification monétaire, l'Union européenne représente un projet politique, la volonté de créer les règles du vivre ensemble sur le continent. Des règles auxquelles la Suisse spectatrice peut de moins en moins se soustraire. Dès lors l'enjeu est simple: continuer d'observer et s'aligner bon gré mal gré; ou adhérer pour participer de plein droit et contri-

buer à façonner ces règles communes.

Cet enjeu, les calculs d'épiciers de nos comptables diplômés ne peuvent en rendre compte, eux qui ne pensent qu'intérêt à court terme. Et pourtant les désordres écono-

*Continuer d'observer
et s'aligner bon gré
mal gré; ou adhérer
pour participer de
plein droit et
contribuer à façonner
les règles communes*

miques et financiers actuels, facteur de régression sociale et de tensions, devraient éveiller leurs soupçons. N'est-ce pas précisément l'absence d'une indispensable discipline collective au niveau international qui les provoque?

Dans les turbulences d'un monde sans loi, la Suisse ne pourra longtemps tirer son épingle du jeu. Partenaire à part entière d'une Europe unie, elle collaborera à une œuvre de civilisation, aussi bien politique qu'économique et sociale. JD

Jean-Pascal Delamuraz, d'une carrière à un destin politique

Dans un système confédéral, la popularité a-t-elle des limites territoriales?

LA MORT DE l'ancien conseiller fédéral suit, à quelques mois près, sa démission politique. Comme pour François Mitterrand, le semi-oubli d'une longue retraite n'a pas créé de distance; le départ n'est pas décomposé en deux temps séparés; c'est d'un conseiller fédéral que le pays prendra congé, comme la France l'a fait d'un président de la République. Ces deux hommes si totalement immergés dans la politique n'ont pas survécu à leur fonction, semblables à ces couples où l'un ne peut vivre sans l'autre. Effet du hasard ou, la maladie ayant encore ses zones inconnues, programmation inconsciente? Quoi qu'il en soit, la mort, en cette circonstance, dessine un destin et l'émotion publique en prend acte.

Le verbe et la communication profonde

C'est comme syndic de Lausanne que Delamuraz a forgé son style. Son passage au Conseil d'État, trois ans, fut trop bref pour être significatif, sauf sur un point essentiel: il monta au Château pour sauver le siège radical menacé par une revendication libérale dans une triangulaire où le siège socialiste était aussi en jeu. Il fut élu et dans la foulée le centre radical vota massivement socialiste. Leçon d'équilibre politique, aujourd'hui méconnue par son parti. Comme syndic, pouvait s'exprimer à la fois sa capacité naturelle du contact direct, et, *primus inter pares*, il savait déceler, promouvoir, imposer les projets porteurs: en homme d'intuition, de volonté, d'énergie.

Il aimait et le pouvoir et la popularité, qui le portait comme l'eau porte le nageur. Mais s'il avait la poignée de main facile, il ne l'avait pas automatique; il était réellement curieux de l'autre; sa connaissance des hommes était sûre, généreuse et sa finesse plus grande que quelques plaisanteries de Comptoir dont il s'amusait et se délectait. Il était un radical style III^e République française; Édouard Herriot aurait pu être son grand-oncle. Cette popularité avait sa limite territoriale. Il aurait passé magnifiquement Outre-Sarine si le schwyzerdütsch avait été sa langue maternelle. Il était estimé en Suisse allemande, mais sa chaleur avait

besoin du verbe pour donner sa mesure. L'échec de l'EEE, tel qu'il le ressentit, tient pour une part, à cette limite de communication profonde. Chacun lui attribue le mérite d'avoir, en ces temps de désaveu du politique, rendu populaire l'exercice du pouvoir. Mais cette confiance populaire n'était géographiquement pas assez large pour faire aboutir la cause européenne qui nous aurait fait passer de la politique qu'il maîtrisait à l'histoire. *ag*

Savoir aimer les gens, sans être dupe de la comédie humaine

AU MOMENT OÙ Jean-Pascal Delamuraz quittait le Conseil fédéral, Yvette Jaggi dans *Le Journal de Genève et Gazette de Lausanne* prenait congé de lui. Quelques mois plus tard les mêmes mots peuvent dire l'émotion quand coïncident, presque, l'adieu à la politique et l'adieu à la vie:

*«On vous salue, Monsieur le Président
» Vous avez pris une décision difficile, pour vous comme pour nous. Comme à chaque départ, les bilans vont pleuvoir, en même temps que les essais de prévision. Mais vous, vous réussissez un exploit assez unique dans les annales politiques: les gens vont dire beaucoup de bien de vous ET, fait extraordinaire, le penser sincèrement.*

«C'est que, diable, le personnage est fort et sympathique. Un homme d'État, de l'espèce chaleureuse. Que demande le peuple?

«Pour ma part, j'aime que Jean-Pascal D., qui restera toujours Monsieur le président (comme en France), soit vaudois, mais pas seulement, et radical, mais pas typique. J'apprécie son goût du large – même sur un lac, la navigation inspire un autre sens de l'espace. Et aussi la joyeuse énergie qu'il met à gouverner dans un pays où l'exercice du pouvoir se doit d'être modeste, voire un peu triste, en tout cas jamais jubilatoire.

«Mais voilà. Heureusement que vous cultivez l'humour. Derrière la distance (auto) critique et amusée, il y a l'amitié, presque la tendresse, pour le monde et pour les gens. Ils en ont, comme nous, bien besoin. Merci pour tout. On vous salue.» *yj*

Le degré zéro de la politique étrangère

Qu'une initiative populaire propose l'adhésion de la Suisse à l'ONU, tant mieux! Mais le Conseil fédéral aurait pu lui-même dégeler ce dossier.

NOTRE MINISTRE DES affaires étrangères se réjouit du lancement d'une initiative populaire pour l'adhésion de la Suisse à l'ONU. On le comprend, car il s'agit d'un des objectifs affichés du Conseil fédéral.

Ce que l'on comprend moins, c'est pourquoi le gouvernement n'a pas proposé lui-même cette adhésion. Il semble qu'il préfère que l'initiative vienne du peuple, puisque c'est le peuple qui avait refusé la proposition en 1986. Pourtant, si le Conseil fédéral proposait l'adhésion à l'ONU aujourd'hui et la faisait voter en 2000, il se serait écoulé quatorze ans entre les deux votations. Cela correspond à plus d'une demi-génération de démographie électorale. Sur le plan de la situation politique, le contraste entre 1986 et 1998 ne saurait être plus saisissant.

En 1986, l'ONU était paralysée par la guerre froide; l'armée helvétique comptait encore 650 000 hommes. C'était les glorieuses années où Ernst Cincera et la police fédérale, au faite de

leur pouvoir, fichaient les gauchistes. C'était encore l'époque où la Suisse avait l'arrogance du succès. Il n'y avait pas de chômage et la neutralité était censée nous préserver égoïstement des vicissitudes du monde jusqu'à la fin des temps. C'était également le temps où nous maintenions un « courant commercial normal » avec les régimes les plus honnis, tel l'apartheid de Botha.

Les caractéristiques de la situation en 1998

En 1998, la prééminence du droit international est largement admise. L'ONU a gagné en prestige et en efficacité. La force internationale de stabilisation en Bosnie survole l'espace aérien suisse plusieurs fois par jour dans l'indifférence générale. Nous appliquons sans sourciller les sanctions internationales contre les régimes douteux. Une partie des organisations faitières paysannes prône l'adhésion à l'Union européenne. Le droit européen

et les règles de l'OMC font partie de l'enseignement de droit dans nos universités.

Un manque de courage

Le pays a donc changé et l'adhésion à l'ONU va de soi. De plus, à l'inverse de l'adhésion à l'Union européenne, l'entrée à l'ONU n'a aucune répercussion de politique intérieure et ne pénalise aucun groupe de pression majeur. Il s'agit d'une simple formalité qui sanctionne le fait que nous sommes déjà actifs dans la plupart des agences onusiennes.

Il est fâcheux que le Conseil fédéral n'ait pas osé faire lui-même le pas. Comment un gouvernement peut-il ainsi prétendre empoigner des dossiers aussi difficiles que l'adhésion à l'UE, la réforme des assurances sociales ou de la fiscalité s'il se décharge de son leadership sur les épaules de quelques militants qui iront récolter des signatures les samedis matins, sans aucun soutien politique ni financier? rn

MARCHÉS FINANCIERS

La bourse et l'UBS

IL Y A une complicité profonde entre la bourse et les médias: toutes deux se nourrissent d'émotionnel et d'instané. Ainsi la baisse de la bourse et plus particulièrement du titre UBS font les titres, déformants. On chiffre par exemple la perte de l'AVS, alors qu'elle est une institution qui a la pérennité pour elle et qui est en mesure, par définition, d'attendre un redressement des cours. Car ce qu'on nous présente sur un ton de catastrophisme, c'est l'effacement des gains de 1997. Il y a beaucoup de salariés qui ne gagneront pas plus au 31 décembre qu'au 1er janvier. Personne n'en fait des titres. Pourquoi une fortune en actions qui n'aurait pas enregistré de plus-values en 1998 mérit-

te-t-elle un *lamento* public? De surcroît, jusqu'au 1^{er} janvier 1998 a été enregistré, de manière continue depuis 1985, un enrichissement prodigieux du capital action des bourses suisses. 280 milliards pour la seule année 1997. Alors faut-il pleurer si, après une année aussi forte, la bourse ne « donne » plus?

Il est vrai que les yeux sont secs pour les déboires de l'UBS. La course au gigantisme, aux restructurations décidées à la hussarde, aux suppressions d'emploi, au rendement à tout prix ne rend pas indulgent. Comment refuser des crédits à une entreprise locale à risques quand on prend, inconsidérément, de tels risques dans la gestion de ses fonds propres? Cette remarque élé-

mentaire, on l'entend partout. Elle pose une question de fond. L'UBS peut-elle être à la fois la première banque de gestion de fortune du monde et une banque suisse, au service de son économie, de ses petites entreprises, démarchant une clientèle modeste? Le grand écart est difficilement supportable. De surcroît il expose le pays à des dangers en cas de déconfiture sur les marchés extérieurs.

Le nouveau patron de l'UBS aura ce choix à faire: séparer la banque au service de l'économie nationale de la banque internationale, leader de la gestion de fortune qui devrait prendre appui aussi sur des pays financièrement et diplomatiquement forts. ag

L'OSR est un orchestre romand

Volonté d'assainir les finances cantonales ou tentative de moderniser les structures existantes, les collaborations entre cantons touchent de nombreux domaines, de la politique hospitalière au développement d'institutions culturelles communes. Avant d'engager un processus de fusion de cantons, y a-t-il d'autres alternatives, dans des délais plus raisonnables? Un (contre) exemple, l'Orchestre de la Suisse romande (OSR).

HÔPITAUX, UNIVERSITÉS, PRISONS... Nombre d'établissements publics sont aujourd'hui soumis à l'épreuve des collaborations intercantionales. La culture ne devrait pas échapper à l'exercice. Or, miracle, un orchestre suisse romand existe déjà. Nul besoin à première vue de soulever les leviers de la fusion pour avoir un orchestre symphonique de qualité. L'acte de naissance de l'OSR s'inscrit d'ailleurs dans une dynamique identique à celle qui se développe aujourd'hui. Des moyens financiers limités obligeant les collectivités publiques et les institutions culturelles à collaborer.

Au début du XX^e siècle, la situation musicale en Suisse romande résultait de petits efforts que chacun menait à son rythme et dans son coin. Genève ne possédait qu'un orchestre quelconque, jouant uniquement pour son opéra. Lausanne, en dépit d'une population plus restreinte, possédait un orchestre excellent. Quant à Neuchâtel, ville dotée d'un public peu nombreux mais cultivé, elle engageait des orchestres des villes voisines. Seule la petite cité de Montreux se payait le luxe

d'entretenir un orchestre régulier, en raison de son tourisme de luxe. C'est en 1911 que naquit dans les esprits l'idée d'un orchestre romand. Les résistances furent tenaces puisqu'il ne vit le jour qu'en 1918, grâce à Ernest Ansermet. Le chef d'orchestre, doté d'une réputation internationale, parvint à recruter des musiciens dans toute l'Europe et récupéra les artistes de l'orchestre de Genève. L'OSR était né et dignement baptisé lors de son premier concert au Victoria Hall.

Le plan Ansermet

Mais la situation financière restait précaire: l'Europe après le krach de 1929 pansait ses plaies. Les salaires des musiciens étaient modestes; il devenait difficile d'assurer l'existence d'un orchestre romand de qualité, même six mois par an. Les mécènes se faisaient plus rares et les déficits s'accumulaient dangereusement.

Ansermet réussit à rassembler les ressources romandes en imposant un plan – qui porta son nom – prévoyant le soutien des villes et des cantons ac-

L'OSR en 1998

Total du budget des produits: 20554800 francs.

Soit 281365 francs de moins qu'en 1997

Subventions	en % du budget	en francs
Ville de Genève	35,2%	7230600
Canton de Genève	33,4%	6860600
Ville de Lausanne	0,1%	30000
Canton de Vaud*	1,5%	300000
Société suisse de radiodiffusion	6,6%	1350000
Total des subventions	76,7%	15770600
Produits des concerts	9,5%	1954200
Contributions et dons		
Assoc. genevoise des Amis de l'OSR	2,4%	500000
Assoc. vaudoise des Amis de l'OSR	0,7%	150000
Autres dons et contributions	3,8%	780000
Total des contributions et dons	7,0%	1430000
Sponsoring	3,8%	788500
Autres recettes	3,0%	611500

*Le Conseil d'État vaudois a annoncé à l'OSR une baisse de subvention de 120000 francs pour l'année 1999. Elle doit encore être votée par le Grand Conseil.

L'OSR n'a pas de recettes d'enregistrement. La maison de disques lui paie un défraiement, mais l'OSR ne touche aucune royauté sur la vente de ses disques.

Jusqu'à quand?

cueillant les concerts, ainsi que celui de la radio et des mécènes et mélomanes, lesquels se groupèrent en deux « Associations des amis de l'OSR », l'une à Genève, l'autre à Lausanne.

Le financement de l'OSR est en grande partie genevois

Depuis quatre-vingts ans, l'OSR s'exporte à l'étranger comme représentant de la Suisse francophone et tourne en Suisse en tant qu'institution musicale romande. Mais en réalité, si le plan financier d'Ansermet prévoyait un orchestre fédérateur, emblème musical de la Suisse romande et de son vivier artistique, la lecture du programme ainsi que du budget de l'orchestre montre que, quoi qu'en dise son nom, l'OSR reste un orchestre genevois. Son financement est assuré essentiellement par les pouvoirs publics de la ville et du canton de Genève (voir tableau). Les dons privés et les ressources provenant de l'association des amis de l'OSR sont garantis en grande partie grâce à la générosité des fortunes genevoises. En tout, plus de 75% du budget. Le

Sur l'orchestre symphonique

ALFRÉD WILLENER a enseigné la sociologie de la culture à l'Université de Lausanne. Il a écrit de nombreux ouvrages consacrés à la musique symphonique. Il aborde de manière complète les rapports de production musicale, il traite de la formation des musiciens, de la diffusion de la musique, il raconte le travail en studio d'enregistrement, et les problèmes de financement et de la réception de la musique.

À lire pour comprendre les rapports hiérarchiques entre les musiciens, leur origine sociale, la progression des femmes au sein des orchestres, et plus généralement le rapport entre musique et société:

La pyramide symphonique, exécuter, créer? une sociologie des instrumentistes d'orchestre, éd. Seismo, Zurich, 1997

Les instrumentistes d'orchestres symphoniques, Variations diaboliques, éd. L'Harmattan, Paris, 1997

canton de Vaud offre bien une modeste subvention, 1,5% du budget total mais elle se réduit comme peau de chagrin quand vient le temps des restrictions budgétaires. Pour l'année 1999, le Conseil d'Etat vaudois a prévu de couper 120000 francs aux 300000 garantis ces deux dernières années. Quant aux autres cantons romands qui, a priori, n'ont aucune raison d'apprécier moins que les Vaudois et les Genevois la musique symphonique, ils sont totalement absents du plan financier.

Pour l'année 1998, l'OSR a déjà dû se serrer la ceinture (280000 francs de moins qu'en 1997). Pour l'année 1999, les pouvoirs publics cantonaux et communaux genevois ont promis de maintenir la même subvention. Mais la baisse de la part cantonale vaudoise va peser lourd sur les finances de l'orchestre symphonique romand.

La culture est le porte-drapeau d'une ville

Au fond, l'OSR est suisse romand parce que Genève est en Suisse romande. L'OSR est installé à Genève, il répète à Genève, se produit la plupart du temps à Genève, et au fond vend l'image de Genève, en Suisse et à l'étranger. Lausanne est la seule ville à avoir le privilège de pouvoir profiter de ses prestations, à raison d'un concert tous les quinze jours. La capitale lausannoise ne se prive d'ailleurs pas d'en souligner la modestie, préférant dès lors consacrer ses moyens financiers, limités, à son propre orchestre, l'Orchestre de Chambre de Lausanne.

La légendaire rivalité entre les deux villes lémaniques n'y est certes pas étrangère. Dans les années vingt déjà, de nombreux débats avaient agité le bout du lac, des propositions avaient été formulées pour déplacer l'OSR à Lausanne. Et quand Lausanne ou le canton de Vaud rechignent à subventionner l'orchestre romand, celui-ci menace alors de changer de patronyme et de se consacrer totalement à sa ville nourricière.

Mais, plus généralement, la culture est le porte-drapeau d'une ville et non d'un canton ou d'une région. Elle lui apporte l'aura dont elle a besoin pour se développer économiquement. C'est au nom d'une ville qu'un orchestre bâtit sa réputation, c'est sur son sol

qu'il se développe, c'est son économie qu'il alimente, c'est son opéra qu'il accompagne. Certes, des collaborations entre cantons, solides, efficaces, sont possibles. Mais elles pourront se développer uniquement si l'on procède au préalable à une remise à plat des compétences à l'intérieur de chaque canton et si l'on définit une véritable politique culturelle; en amont - formation, conservatoire, etc. - et en aval - subventions, clé de répartition financière.

Oubliés...

COMMENT VIVAIT-ON dans les années trente? Un cahier d'économie domestique de l'École ménagère de Delémont est sous mes yeux. L'écolière de l'époque est aujourd'hui une grand-mère. Elle l'a consulté autrefois, complété pendant le rationnement des années quarante par les recettes de remplacement publiées dans les journaux.

Le cahier contient au début deux pages imprimées sur la composition des principaux aliments. Elle est brève par rapport à ce que nous utilisons aujourd'hui; yogourts, raisins, bananes par exemple, sont absents. En revanche qui consomme encore du saindoux ou des haricots secs? Une trentaine de menus ont été préparés en général pour douze personnes. Toujours une soupe, deux plats et un dessert.

Les soupes ont des noms exotiques allant de la soupe à l'allemande à la soupe au pain rôti, sans oublier le potage américain et même le potage Maggi.

Il y a des menus sans viande: macaronis ménagers et salade, tranches de semoule frite et salade, gnocchis à la romaine.

Le dessert: marmelade de rhubarbe, tartelettes aux fraises, salades de fruits, omelettes aux pommes, et, surprise, compote de pruneaux secs.

Des restaurateurs redécouvrent ces recettes simples. Nostalgie, ras le bol de l'exotisme à tout prix ou préparation à des restrictions budgétaires?

cfp

Motionnaires et exécutif contre les femmes de nationalité étrangère

Par Jean-Pierre Tabin, professeur à l'École d'études sociales et pédagogiques de Lausanne

Deux conseillers nationaux UDC ont déposé des motions visant à limiter le droit aux indemnités de chômage après les tâches éducatives, s'il s'agit de femmes de nationalité étrangère.

AU COURS DE l'été 98, presque en simultané, le Conseil fédéral a approuvé une motion et un postulat présentés par deux conseillers nationaux UDC, qui s'attaquent violemment aux femmes de nationalité étrangère.

La deuxième révision de la loi sur l'assurance chômage et insolvabilité (LACI) a introduit, dès 1996, un nouvel article qui concerne les personnes s'étant consacrées à l'éducation d'enfants de moins de 16 ans. Si elles sont contraintes, par nécessité économique, de reprendre une activité salariée, elles peuvent toucher des prestations de l'assurance chômage, même si elles n'ont jamais cotisé. Cette modification avait été proposée par le Conseil fédéral dans le but, notamment, de lutter contre les formes indirectes de discrimination qui touchent les femmes.

Les propositions des deux conseillers nationaux UDC

5431 personnes, entre janvier 1996 et avril 1998, ont bénéficié de cette mesure. 98,5% sont des femmes, ce qui n'est guère pour surprendre. Ce qui gêne profondément les conseillers nationaux UDC et le Conseil fédéral, c'est que les bénéficiaires sont à 69% des femmes étrangères.

Le conseiller national Baumann, dans sa motion, s'indigne que l'assurance indemnise des femmes qui séjournent en Suisse au titre du regroupement familial et qui, selon lui, «n'ont pour ainsi dire aucune chance d'être placées, compte tenu de leur niveau d'instruction (le plus grand nombre est illettré) et de leurs connaissances linguistiques». Il propose de modifier la loi et de n'ouvrir le droit aux prestations LACI qu'aux personnes qui, en Suisse, peuvent justifier, avant la

période éducative, d'une activité soumise à cotisation pendant six mois. Autant dire qu'il suggère de retirer le droit aux prestations LACI à toute personne qui n'a pas pu s'insérer sur le marché de l'emploi pour des raisons familiales. Qui parle de discrimination?

À peine plus subtil, le conseiller national Hasler a, quant à lui, proposé de subordonner le droit aux prestations LACI à la compréhension d'une langue du pays, parce que «le régime en vigueur [...] n'est [...] rien d'autre qu'une invitation à venir s'établir en Suisse (par exemple au titre du regroupement familial), et à «fixer la fin de la période éducative» pour la faire compter comme période de cotisation».

Que les Chambres rejettent ces propositions!

Bien sûr, ces déclarations sont absurdes. D'une part, parce que la période pendant laquelle les personnes se sont consacrées à l'éducation de leurs enfants doit durer au moins dix-huit mois dans le délai-cadre, soit deux ans avant la demande de chômage. D'autre part, parce que cette période doit se dérouler en Suisse, et non à l'étranger. Impossible, donc, de venir en Suisse de l'étranger pour «bénéficier de la période éducative»: il faut résider en Suisse depuis au moins 18 mois pour faire valoir ce droit. Purs mensonges aux relents xénophobes que ces déclarations des conseillers nationaux UDC.

Voilà pourtant ce que le Conseil fédéral a approuvé le 19 août. L'Office fédéral du développement économique et de l'emploi (OFDE) – qui n'est jamais en reste de mesures détestables – a adressé le 9 juillet une directive aux caisses de chômage et aux ORP, recommandant d'assigner à «une mesure de marché du travail» le plus rapidement possible les personnes qui font valoir cette période éducative, pour «s'assurer de la volonté réelle de ces femmes de quitter leur foyer». C'est aujourd'hui largement pratiqué. Certains vont même plus loin, comme la Caisse publique cantonale vaudoise de chômage, qui, de manière incompréhensible et erronée, a refusé à plusieurs reprises de faire valoir la pério-

de éducative à des personnes venues en Suisse dans le cadre du regroupement familial, même si elles satisfaisaient aux conditions d'ouverture du droit légalement posées, notamment en ce qui concerne la date de leur arrivée en Suisse (plus de 18 mois avant l'inscription au chômage).

On était en droit d'attendre que le Conseil fédéral ne cautionne pas des discours n'ayant d'autre but que de démontrer, sur la base de faux raisonnements, que les femmes de nationalité étrangère abusent de l'assurance chômage. C'est pourtant fait. On ne peut dès lors espérer qu'une chose: que les Chambres rejettent cette motion et ce postulat.

En effet, si les femmes de nationalité étrangère doivent s'inscrire au chômage, ce n'est pas par envie illégitime de gain. C'est, selon l'OFDE lui-même, parce que leurs conjoints doivent occuper en Suisse des emplois souvent non spécialisés et mal rémunérés. C'est donc parce que les salaires versés à ces personnes ne suffisent pas pour faire vivre leur ménage. ■

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Claude Pahud (*cp*), Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

François Brutsch (*fb*)

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*gj*)

Yvette Jaggi (*yj*)

Daniel Marco (*dm*)

Roger Nordmann (*rn*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Forum: Jean-Pierre Tabin

Composition et maquette:

André Gavillet, Claude Pahud,

Géraldine Savary

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,

Renens

Abonnement annuel: 85 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

Rechercher des décisions cohérentes

Les votes négatifs en matière d'urbanisme, à Genève, renvoient une fois de plus à la problématique référendaire.

AMÉNAGEMENT DE LA Place Neuve et de la Place des Nations, l'actualité est genevoise. Mais cette actualité, bien au-delà des frontières cantonales, pose le problème de la cohérence dans la démocratie locale.

Quand le peuple adopte un principe, un plan – par exemple une extension du réseau des transports publics – il est absurde d'ouvrir la possibilité référendaire d'annuler une décision et d'empêcher ainsi la réalisation du principe ou du plan. À Genève par exemple, seule une extension du plan du réseau des transports publics est attaquant en référendum, pas la construction d'une ligne ou d'un tronçon de ligne incluse dans le plan. Si référendum il doit y avoir, il ne devrait porter que sur des variantes qui toutes concrétisent le mandat initialement accepté.

Quand une commune exprime son préavis sur un projet, elle exerce son

droit d'être consultée. Rien de plus, même si le peuple est associé à ce préavis comme ce fut le cas pour le projet d'aménagement de la Place des Nations. Dans cette affaire, le Conseil d'État aurait pu passer outre. Il aurait même dû le faire, compte tenu de l'enjeu: non pas un problème de quartier ou de commune mais la vocation internationale de Genève. Plus généralement, combien de temps encore le corps électoral de la Ville de Genève va-t-il trancher sur des objets qui intéressent tout le canton?

De la concertation à la persuasion

Place Neuve, Place des Nations, deux projets initiés par le gouvernement précédent, monocolore comme on s'en souvient et qui, bien entendu, ne pou-

vaient que susciter l'ire de l'extrême-gauche, sous couvert de défense des habitants et de protection du patrimoine. L'esprit du mouvement Vigilance n'est pas mort qui, dans les années 70, a su additionner les mécontentements, d'où qu'ils viennent, pour faire triompher l'immobilisme.

Le projet Place Neuve a fait l'objet d'une vaste et longue concertation entre organisations le plus souvent en guerre. Cela n'a pas suffi pour convaincre une majorité populaire. La démarche reste néanmoins valable. À condition que les acteurs de la concertation, magistrats compris, informent mieux encore et plus précocement, de manière à ne pas laisser place libre aux craintes et aux affabulations. Les votations populaires ne se gagnent plus dans l'enceinte d'un parlement ou autour du tapis vert. *fb*

NOTE DE LECTURE

La banalisation de l'injustice sociale

IL EST RARE qu'un psychiatre se risque à quitter les études de cas. Celles-ci, même nombreuses et cumulées ne font pas une histoire ni ne constituent une thèse.

Or c'est précisément une histoire et une thèse que nous propose Christophe Dejourns dans son dernier ouvrage. L'histoire de la transformation du travail dans une société qui perd sa référence centrale, à savoir le modèle de développement qui a prévalu durant les trente années de l'après-guerre.

Pourquoi la pensée dominante naturalise-t-elle le chômage et l'exclusion? À l'instar de Hannah Arendt dans sa relation du procès Eichmann, Dejourns met l'accent sur la banalisation du mal. Nous tolérons aujourd'hui 12 voire 15% de chômeurs, une attitude insupportable il y a encore vingt ans. Mais ce ne sont pas seulement le taux de chômage et le nombre des exclus qui augmentent; c'est toute la société qui ne réagit plus. La tolérance à l'injustice s'est installée.

En mai 1968, les contestataires ont fait de la souffrance au travail, des rapports entre sujets et travail des thèmes majeurs. Mais les préoccupations à l'égard de la santé mentale des travailleurs ont vite été taxées d'individualistes et nuisibles à la mobilisation collective. Donc négligées par les syndicats.

Pour Christophe Dejourns, cette négligence a préparé le terrain à l'absence actuelle de réaction collective face au chômage et à l'exclusion.

La banalisation du mal se nourrit du discours économique apparemment rationnel. Les restructurations sont présentées en termes guerriers – guerre économique – ce qui permet de tromper le sens moral de ceux que Dejourns appelle «les braves gens» sans pour autant abolir ce sens moral – à la guerre comme à la guerre. Daniel Marco

Christophe Dejourns, *Souffrance en France. La banalisation de l'injustice sociale*, Seuil, 1998.

Hannah Arendt, *Considérations morales*, Rivages, 1996.

Médias

PLSIEURS JOURNAUX MODIFIENT leur présentation avec l'arrivée de l'automne. C'est d'abord *Le Journal du Jura*, de Bienne, qui en profite pour augmenter le nombre des rédactions locales. Il y en aura dorénavant cinq, dont une à Delémont, en plus de la rédaction centrale à Bienne. À noter le retour au journalisme de Jacques Stadelmann. À la mi-octobre *Coopération* et les autres hebdomadaires de COOP-CH se présenteront sous une forme nouvelle.

LA LIBERTÉ (FR) A soumis un questionnaire à ses lecteurs et en tiendra compte pour l'avenir. D'autres éditeurs ont aussi des projets à l'étude. Attendons pour juger de leur qualité d'innovation.

LINTH ZEITUNG (RAPPERSWIL), devenu quotidien depuis sa collaboration avec *Zürichsee-Zeitung* a été fondé en 1848. Il vient de publier un supplément consacré à ce 150^e anniversaire. *cfp*

Quand la Suisse était au centre de l'Europe

La commémoration de 1848 est l'occasion de publications historiques. Ici, c'est un travail collectif sur l'iconographie dans la presse de l'époque.

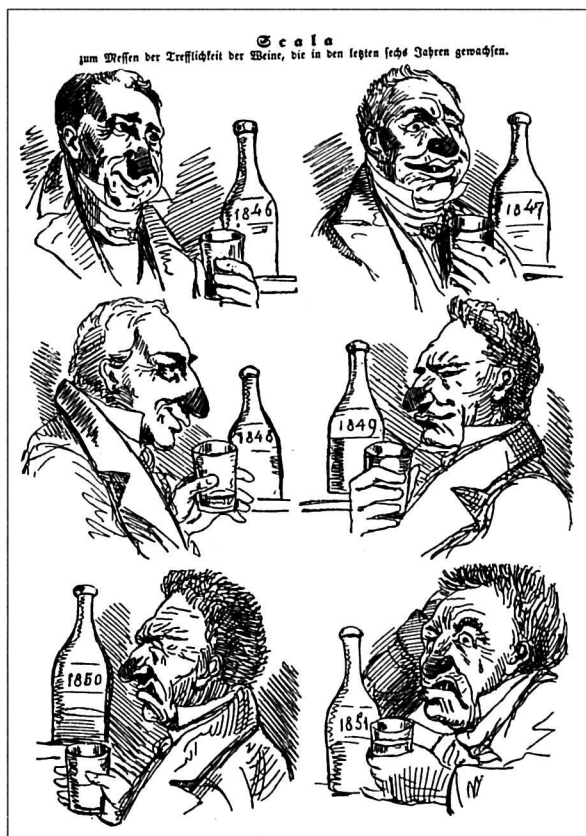
LA POLITIQUE N'EST pas seulement une affaire de textes et de déclarations. Elle passe aussi par les images et les symboles. Pour les 150 ans de l'État fédéral, une publication fait le tour de la question. Quelles étaient les images représentatives de 1848? Un premier constat s'impose. La production iconographique de l'époque est abondante, souvent confuse et n'a pas laissé de symboles forts. Il faudra attendre la seconde moitié du XIX^e siècle pour la production des tableaux, des dessins et des symboles incarnant l'Helvétie avec l'œuvre de Hodler en point d'aboutissement.

Une presse soupçonnée de subversion

L'imagerie politique trouvera à se développer après juillet 1829, date d'abrogation de la censure par la diète; les cantons ont alors la compétence d'accorder la liberté de la presse. On a peine à imaginer qu'entre les révolutions libérales de 1830 et radicales de

1848, la presse suisse, soupçonnée de véhiculer les idées révolutionnaires, était tenue dans la plus grande suspicion par «les puissances» comme on disait alors. Le soutien indéfectible de l'Angleterre a sans doute contribué au maintien d'une liberté qui n'existait pas ailleurs sur le continent. Alexis de Tocqueville écrivait en 1836: «Les Suisses abusent de la liberté de la presse comme d'une liberté récente. Les journaux sont plus révolutionnaires et moins pratiques que les journaux anglais.»

L'imagerie reste traditionnelle. La lithographie, très utilisée, abuse des symboles, l'ours de Berne, les batailles du passé, Dame Helvétie tiraillée par les événements du moment. Les scènes de



bataille ou d'émeute sont souvent traitées de manière curieusement archaïque. On croirait parfois des gravures du XVI^e siècle de Niklaus Manuel Deutsch ou de Urs Graf.

Une image qui a changé...

Deux caricatures, mordantes, sortent du lot. La première est tirée de *Der Postheiri* qui était une sorte de *Nebelspalter* de l'époque. On y voit un dégustateur de vin faisant de plus en plus la grimace en goûtant les crus de 1846 à 1851. Dans une xylographie de 1856, le même *Postheiri* publie trois images des Suisses vus de l'étranger: déjà un hôtelier, un chasseur aux bras noueux et, vu par la France, un espèce de sans-culotte en bonnet phrygien sur fond de pendaison. Pas de doute, en 150 ans, sous cet angle-là, l'image de la Suisse a changé... jg

Le pouvoir des images, 1848, Le carrefour suisse, Philippe Kaenel dir., Payot, Lausanne, 1998.